

## **Renseignements pratiques**

### Modalités d'inscriptions

A l'exception des formations spécifiques aux avocats, toutes les inscriptions sont à adresser à l'IDIT. Une confirmation d'inscription est communiquée préalablement par l'IDIT précisant le lieu et la date du stage ainsi qu'une convention de formation professionnelle.

Des supports pédagogiques ou documents sont remis à chaque participant ainsi qu'une attestation de stage.

### Conditions de règlements

Les tarifs présentés sont exprimés en euros et sont nets de taxes. Le règlement s'effectue à l'inscription et au plus tard au début du stage. Les formations dispensées en **intra-entreprise** font l'objet d'un devis préalable soumis à l'entreprise.

### Dates

Les dates de stages sont arrêtées d'un commun accord entre les entreprises, les partenaires et l'IDIT. L'IDIT se réserve la possibilité de les déplacer, voire d'annuler la formation, si le nombre de participants est insuffisant. Si tel est le cas, l'entreprise en sera informée dans les plus brefs délais.

### Formations sur mesure

Outre les propositions de stages présentées dans ce catalogue, l'IDIT est à votre disposition pour étudier et élaborer avec vous des sessions de formation en transport et assurance transport, personnalisées.

### Vos intervenants

Les formateurs de l'IDIT et/ou des professionnels spécialisés (transporteurs ; commissionnaires ; contrôleurs des transports...) ; notamment :

**Isabelle BON-GARCIN**

Directrice scientifique IDIT  
Maître de conférences  
Responsable du master droit  
des transports (Lyon2)

**Michel GOUT**

Avocat, UGGC & Ass.  
Spécialiste droit des  
transports  
Président de l'IDIT

**Sophie PILLARD**

Avocate, Pillard et Ass.  
Spécialiste droit social  
et commercial  
Membre du Conseil  
National des Barreaux

**Frédéric LETACQ**

Juriste transport  
Attaché de Recherche  
Responsable de la  
formation